



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

Le 3 décembre 2025

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 26 novembre 2025, le règlement 354-2025 relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2026, abrogeant le règlement n° 347-2024 a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 3 décembre 2025.

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier